



MOTION

Auteur Laetitia Heinzmann-Bellwald, PS/GC, Charlotte Salzmänn-Briand et Bernd Kalbermatten, CVPO et Jens Blatter, CSPO

Objet Faciliter le travail des commissions grâce à un service de traduction dans les deux langues

Date 10/03/2022

Numéro 2022.03.078

Le Valais est un canton bilingue, ce qui est à la fois une opportunité et un défi pour les deux parties du canton. A l'art. 12 de la Constitution cantonale, la langue française et la langue allemande sont toutes deux déclarées nationales. Le principe de l'égalité des deux langues doit être observé dans la législation et dans l'administration.

Les exemples montrant que le bilinguisme est une réalité en Valais sont légion. Le centre hospitalier de Sion, notamment, s'efforce depuis des années d'apporter à ses patients un conseil et un accompagnement médical dans leur langue maternelle.

Dans le domaine de la formation, les efforts déployés pour permettre aux élèves des niveaux secondaires 1 et 2 de poursuivre leur scolarité dans l'autre région linguistique sont parfaitement exemplaires et suscitent un vif intérêt.

Au Grand Conseil également, on a la possibilité durant les sessions de se frotter à l'autre langue, puisque l'ensemble de la documentation existe et est disponible dans les deux langues. Bilan sans faute jusqu'ici; le point faible se situe au niveau du travail des commissions, domaine dans lequel il y a un urgent besoin de traduction si l'on veut assumer ses responsabilités et honorer les engagements pris vis-à-vis des électrices et des électeurs.

La discussion et les échanges d'arguments s'avèrent particulièrement ardues lorsqu'il s'agit de traiter des thématiques complexes portant sur des contenus pointus et des termes techniques précis. Les documents mis à disposition lors d'auditions – quand il y en a – sont presque exclusivement rédigés en français. Idem pour les procès-verbaux des séances de commission, qui sont envoyés aux membres des commissions sans traduction.

Toutefois, ce que l'on ne peut en aucune manière accepter et qui doit absolument être amélioré et soumis à une réglementation claire, ce sont les amendements législatifs lors des séances de commission. Ces documents doivent être disponibles dans les deux langues avant les votes au sein des commissions.

Les députés qui ne sont pas totalement bilingues passent énormément de temps à traduire eux-mêmes les textes afin de se préparer au mieux aux séances. Nous vous demandons de vous pencher sur cette problématique et de prendre des mesures appropriées pour faciliter le travail sérieux des députés au Grand Conseil.

Conclusion

Les députés du Grand Conseil ont été élus par la population valaisanne sur la base de leur engagement personnel. Ensemble, ils disposent d'une multitude de compétences et de connaissances qui devraient pouvoir être mises au service du travail et du débat politiques sans ambiguïté et servir de base de discussion. Lorsque des thèmes complexes sont traités, il est très fastidieux de travailler sur des textes rédigés dans l'autre langue. Il est assurément dans l'intérêt de tous que nous nous comprenions mieux réciproquement.

Nous demandons que les amendements législatifs et les procès-verbaux des séances de commission soient traduits dans les deux langues nationales et que les députés disposent ainsi d'une base de discussion bilingue.